Direction Départementale des Services Vétérinaires de l'Isère

DECLARATION DE RUCHERS - ISERE

Déclaration obligatoire en vertu des lois en vigueur (Décret 63-136 du 18 février 1963) :

La présente déclaration doit être fournie par tous les propriétaires ou détenteurs de ruches, dans un délai d'un mois après l'installation ou la prise de possession de ces ruches, ainsi que préalablement à tout déplacement des ruches. Elle doit être renouvelée à chaque modification significative du rucher (nouvelle localisation, modification notable du nombre de ruches, création ou cessation d'un rucher,...)

Document à adresser au Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère – Section Apicole - BP 2314 – 38033 GRENOBLE Cedex 2

Numéro d'apiculteur : *Nom et prénom*

Adresse

votre tél.:

votre email :

Le déclarant désigné ci-dessus déclare :

*** Important : par colonie on entend "ruche" ou "ruchette"**

A- posséder ce jour les ruchers désignés ci-après :

Nombre de ruchers	Nombre de colonies*	Lieu-dit	Commune	Département	Réservé saisie

B- avoir l'intention de procéder aux transports saisonniers ou pastoraux suivants :

Nombre de ruchers	Nombre de colonies*	Lieu-dit	Commune	Département	Réservé saisie

C- se livrer de manière habituelle, pour en faire commerce auprès d'autres apiculteurs, à l'élevage :

❒ **de reines** ❒ **d'essains** ❒ **de colonies d'abeilles** **cocher les cases correspondantes à votre situation**

A ..... le … … / … … / … … … … ***Signature du déclarant :***

Ne pas remplir le cadre ci-dessous réservé au traitement

RECEPISSE DE DECLARATION

Grenoble, déclaration enregistrée le
Pour le Directeur des Services Vétérinaires de l'Isère et par délégation, le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère

Après validation par nos soins, ce document vous est retourné.
Il est à conserver avec le registre d'élevage pendant 5 ans minimum.

Ces informations sont transmises à la Direction Départementale des Services Vétérinaires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.